

Ministère de la famille et de la promotion
féminine

- Rapport

16-07-1993

11
304

Son Excellence Monsieur
le Président de la
République Rwandaise
KIGALI

176 - DJ - JEF

à exploiter

20.07.93

A. Inter par	
Date entrée:	46/7/93
N° Classement:	3187/21.90

S/c de Madame ^{QUEL} le Ministre
de la Famille de la
Promotion Féminine
B.P. 969 KIGALI



→ IEC / SIDA /

Rwandaise - exploitation
- réaction

22.07.93

JEF
Mujeddu

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre ci-joint le rapport de mission aux travaux de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au siège des Nations Unies à New York du 10 au 22 Mai 1993.

Cet important événement en préparation qui se tiendra sur le sol africain au Caire, Egypte, en septembre 1994 constitue le troisième du genre dans le domaine de la population après les Conférences Mondiales de Bucharest et de Mexico tenues respectivement en 1974 et 1984.

La deuxième session du Comité préparatoire a particulièrement discuté, en première version, la structure et le contenu du document final devant sanctionner la Conférence. Ce document sera soumis pour examen définitif à la troisième session du Comité préparatoire qui se tiendra à New York en avril 1994.

La structure de ce document comprendrait six grands titres, à savoir: préambule, principes et considérations de fonds, choix et responsabilités, moyens d'actions, partenariat au service de la population- acteurs et ressources et enfin de l'engagement à l'action. Quinze chapitres étayant ces grands titres devraient embrasser en détails les différents thèmes tels que présentés dans ce rapport. Une insistance particulière sera apportée sur l'individu, l'amélioration de la qualité de sa vie mais surtout la prise en considération de ses droits et de ses besoins dans une perspective d'un développement durable et soutenu comprise sous l'angle de la dimension globale et mondiale.

Au-delà des engagements, les Etats membres des Nations Unies semblent être disposés à prendre des mesures

concrètes dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et recommandations auxquels la CIPD pourra souscrire.

Une autre insistance a concerné la nécessité de mettre sur pied des mécanismes de suivi et d'évaluation des objectifs que le deuxième Comité préparatoire a souhaité qualitatifs, quantitatifs, tenant compte des réalités et variations régionales et nationales, exempts de tout caractère coercitif et étendus sur les deux prochaines décennies.

Ma délégation est intervenue au cours des débats pour insister sur la nécessité de mobiliser tous les efforts possibles en vue de la satisfaction des nombreux besoins ressentis par les enfants et les jeunes qui représentent près ou plus de la moitié de la population des nombreux pays en développement comme le Rwanda.

Des contacts avec la délégation de la Fédération de Russie ont débouché sur une possibilité d'intervention de ce pays dans le domaine de l'éducation préscolaire. Le chef de la délégation, Mr. Eugene B. Mihailov, Vice-président du Comité d'Etat chargé des Statistiques a promis de soutenir la demande qui pourrait être formulée dans ce cadre et être adressée en bonne et due voie diplomatique au gouvernement de ce pays.

En marge de la Conférence, des contacts auprès du FUNUAP ont été possibles. Ceux-ci ont permis de porter à la connaissance des services du Fonds intéressés par le programme de notre pays quelle est la position de notre gouvernement au sujet des mécanismes de coordination du programme quinquennal FUNUAP 1993-1997 ainsi que le rôle crucial que le MIFAPROFE entend jouer dans ce programme.

Le FUNUAP insiste sur le fait que l'ONAPO doit garder so rôle d'organe technique s'occupant de la question de la population de notre pays.

Par ailleurs, il est important que notre pays redynamise le Comité National de préparation de l'important événement afin que les échéances fixées dans le cadre de sa préparation soient respectées.

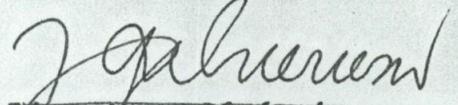
Une urgence particulière concerne la rédaction du rapport national sur la population et le développement durable de notre pays. Ce rapport devrait être un intrant de travail important dans les phases préparatoires envisagées jusqu'à l'échéance du Caire en 1994 et doit être disponibilisé en septembre 1993.

Concernant particulièrement la participation du secteur non-étatique aux préparatifs, déroulement ainsi qu'aux mécanismes de suivi et d'exécution des recommandations et objectifs de la CIPD, les ONG nationales et internationales jouent et continueront d'assumer un rôle important. Il est donc important que les ONG nationales intéressées par la question soient associées à tous les préparatifs et demandent les accréditations nécessaires à la participation aux travaux préparatoires et au déroulement de la Conférence.

Tels sont quelques éléments importants que je voudrais porter à Votre connaissance étant entendu que le rapport en annexe donne plus de détails sur le déroulement de la dite session ainsi que sur les perspectives ouvertes à la CIPD au Caire, en Egypte, en septembre 1994.

Je Vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération

Jean N. GAHURURU



Directeur Général au
Ministère de la Famille et
de la Promotion Féminine

C.P.I.:

- Son Excellence Monsieur le Président
du Conseil National pour le Développement
KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Premier
Ministre de la République Rwandaise
KIGALI
- Madame, Monsieur le Ministre (tous) *MIJEUWA*
KIGALI
- Madame la Directrice de l'ONAPO
KIGALI
- Madame, Monsieur le membre du Comité
de préparation de la CIPD (tous)

**RAPPORT DE MISSION DE LA DÉLÉGATION RWANDAISE AUX TRAVAUX DE LA
DEUXIEME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT.**

NEW YORK (USA), DU 10 AU 22 MAI 1993.

KIGALI, JUIN 1993

TABLE DE MATIERES	2
1. INTRODUCTION	4
2. TRAVAUX DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE	5
2.1 OUVERTURE, ÉLECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
2.2. ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOUHAITANT PARTICIPER A LA CONFÉRENCE ET A SES PRÉPARATIFS	7
2.3. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE	8
2.4. SCHÉMA THÉORIQUE ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE	8
A. PRÉAMBULE	9
B. PRINCIPES/CONSIDÉRATIONS DE FOND	10
C. CHOIX ET RESPONSABILITÉS	10
2.4.1. LIENS RÉCIPROQUES ENTRE POPULATION, CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
2.4.2. ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES	11
2.4.3. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DE LA POPULATION	12
2.4.4. LA FAMILLE, SON ROLE ET SA COMPOSITION	12
2.4.5. DROITS GÉNÉSIQUES, HYGIENE SEXUELLE ET PLANIFICATION FAMILIALE	13
2.4.6. SANTÉ ET MORTALITÉ	13
2.4.7. RÉPARTITION DE LA POPULATION, URBANISATION ET MIGRATIONS INTERNES	14
2.4.8. MIGRATIONS INTERNATIONALES	14
D. MOYENS D'ACTION	15
2.4.9. PROMOTION DES ACTIVITÉS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET DE COMMUNICATION EN MATIERE DE POPULATION	15
2.4.10. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	15
2.4.11. TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	16

E. PARTENARIAT AU SERVICE DE LA POPULATION - ACTEURS ET RESSOURCES	16
2.4.12. INITIATIVES NATIONALES	16
2.4.13. COOPÉRATION INTERNATIONALE	16
2.4.14. ASSOCIATION AVEC LES SECTEURS NON ÉTATIQUES	17
F. DE L'ENGAGEMENT A L'ACTION	18
2.4.15. SUIVI DE LA CONFÉRENCE	18
2.5. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE, ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE SUR SA DEUXIEME SESSION	18
2.6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION DU COMITÉ PROVISOIRE ET CLTURE DE LA SESSION	18
2.7. REMARQUES ET DIVERS	19
3. CONTACTS DE LA DÉLÉGATION EN DE DEHORS DES TRAVAUX	19
3.1. AUDIENCE CHEZ MADAME LE MINISTRE UGANDAIS DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION FÉMININE ET DE LA JEUNESSE	19
3.2. AUDIENCE AUPRÈS DU CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE	20
3.3. AUDIENCE AUPRÈS DE MME LA CHARGÉE DE PROGRAMMES FUNUAP POUR LE RWANDA	20
3.4. PARTICIPATION A LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES BESOINS EN GESTION LOGISTIQUE DE LA DEMANDE DES CONTRACEPTIFS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	21
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.	22
ANNEXE I: Déclaration du délégué rwandais lors du débat général de la deuxième session du Comité préparatoire de la CIPD	
ANNEXE II: Projet de résolution soumis au Conseil Social et Economique par le groupe des 77	

1. INTRODUCTION

1. Du 10 au 22 Mai 1993 s'est tenue à New York, USA, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (la CIPD en sigle) prévue au Caire, en Egypte, en Septembre 1994, tel que décidé par le Conseil et économique et social dans sa résolution 1991/93 du 26 juillet 1991.

Le thème général de la conférence sera la population, la croissance économique soutenue et le développement durable. Rappelons que la conférence du Caire en 1994 sera la troisième du genre à traiter de la question de la population et ce, après celles de Bucarest et Mexico, respectivement en 1974 et en 1984.

2. Depuis bientôt deux ans, des activités préparatoires intenses viennent d'être réalisées dans le cadre de cet important événement qui se déroulera sur le continent africain. Signalons entre autres: la tenue en mars 1991 de la première session du Comité préparatoire, la réunion de six groupes d'experts traitant des sujets fondamentaux en rapport avec la Conférence et qui ont émis des recommandations soumis pour examen aux gouvernements dans le cadre des décisions à prendre au Caire en 1994.

Par ailleurs et dans ce cadre, les cinq régions des Nations Unies ont tenu des conférences régionales sous les auspices du FUNUAP (cfr. la troisième Conférence africaine sur la population tenue à Dakar/Ngor du 11 au 12 décembre 1992). Les documents sortis de ce niveau régional constituent des intrants de travail bénéficiant d'une attention particulière dans les sessions préparatoires de la Conférence du Caire.

3. La deuxième session du Comité Préparatoire de la CIPD était ouverte aux délégués techniques des gouvernements de toutes les Etats membres des Nations Unies. La Palestine participait aux travaux de cette session en tant qu'observateur, conformément à son statut actuel dans le cadre des sessions et travaux de l'Assemblée Générale de l'ONU. Des organisations intergouvernementales, les instances spécialisées (FAO, FMI, BIT,...) ainsi que plusieurs Organisations non gouvernementales nationales et internationales ont participé aux travaux du Comité préparatoire.

Le Rwanda était représenté par Mr. Jean N. GAHURURU, Directeur Général au Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine. La durée de la mission s'est étendue du 10 au 22 mai 1993. Il est important de signaler que le financement de la mission a été pris en charge par le FUNUAP qui a reçu mandat de faire en

sorte que les pays les moins avancés (PMA) participent pleinement aux différentes activités préparatoires de la CIPD. Un fonds d'affectation spéciale financé par des contributions volontaires et extrabudgétaires de certains pays et organisations a été constitué à cet effet. Une autre possibilité de financement est accordée en partie à certaines ONG, particulièrement des pays en développement accrédités à participer aux travaux de la session.

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION PREPARATOIRE

2.1 Election du président du Bureau, ouverture et adoption de l'ordre du jour.

4. Peu avant les cérémonies d'ouverture, le groupe des pays africains s'est réuni pour s'entendre de proposer le Dr. Fred Sai, ressortissant du Ghana, comme candidat à la présidence des travaux de la session. Celui-ci fut élu unanimement par les délégués des différents gouvernements présents. Les autres membres du Bureau furent des représentants des pays élus par la suite de la manière suivante:

Vice-présidents: Antigua-et-Barbuda, Brésil, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Sénégal (proposé par le groupe africain en raison de sa présidence à la Conférence régionale de Dakar/Ngor) et l'Egypte (membre de droit en sa qualité d'organisateur de la CIPD); Vice-président rapporteur: la Pologne.

5. La Secrétaire Générale de la CIPD, Madame le Docteur Nafis Sadik, Directrice Exécutive du FUNUAP, a fait une déclaration liminaire importante en ouvrant la session le 10 mai 1993. Elle a tracé le contexte et rappelé l'enjeu du thème de la CIPD compte tenu du problème de la population mondiale dans ses interrelations avec l'environnement économique et social ainsi que de sa signification globale. Elle a insisté sur le fait que le thème de la CIPD soit traité de la même manière que la CNUED a considéré l'environnement, les modes de consommation des ressources et la population comme des problèmes mondiaux et globaux et non relevant des domaines à caractère sectoriel.

6. La Secrétaire générale a relevé les points essentiels qui devaient attirer l'attention des délégués, à savoir:
- La nécessité de placer l'individu, ses droits et ses besoins à un niveau central des activités et décisions à envisager dans

dans le cadre de la CIPD. Elle a insisté particulièrement sur des programmes responsabilisant l'homme dans le domaine de la contraception et faisant cas de la femme et de la petite fille, généralement défavorisées dans toutes les formes d'opportunités économiques, sociales et politiques;

- L'importance des choix et responsabilités individuelle, collective, nationale, internationale et mondiale pour le bien-être et l'amélioration de la qualité de la vie de la personne humaine en général et l'amélioration du status de la femme en particulier en assurant sa protection contre différents abus et discriminations dont elle est constamment victime et en promouvant l'égalité de ses chances avec celles de l'homme dans tous les domaines.

7. Concernant son souhait sur ce que devraient être les résultats de la CIPD, la Secrétaire générale a particulièrement relevé:

- la formulation d'un ensemble de recommandations et d'objectifs opérationnels, réalistes, faciles à comprendre et réalisables par tous les pays au cours des 20 ans à venir,
 - l'engagement solennel de tous les pays d'atteindre ces objectifs et de s'appuyer et s'entraider mutuellement en focalisant l'intérêt sur les régions à plus grands besoins,
 - la cohérence ainsi que la nécessité de l'identité de vues avec les événements importants récents ou envisagés pour l'avenir immédiat dans le système des Nations Unies, à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement 1992, la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme en 1993, l'Année Internationale pour les populations indigènes 1993, l'Année Internationale de la Famille en 1994, le Sommet Mondial pour le Développement Social en 1995 ainsi que la quatrième Conférence Mondiale sur la Femme en 1995.

8. Intervenant à l'occasion de cette ouverture, Monsieur Jean-Claude Milleron, Sous-Secrétaire Général chargé du département de l'Information socio-économique et de l'analyse des politiques a relevé la situation dramatique du fossé qui sépare l'Afrique de l'ensemble des autres régions du Monde qui ont pu bénéficier des dividendes de la paix suite à la fin de la guerre froide.

Il a rappelé que les comportements démographiques qui compromettent le développement durable sont souvent "liés à des cumuls de handicap: pauvreté, analphabétisme et surtout une condition de la femme très défavorable". Il a insisté sur le fait que "les objectifs quantitatifs en matière de population n'ont de valeur que si les individus et les familles y trouvent leur compte" et rehaussé l'importance de la dimension spatiale dont son département doit améliorer la qualité analytique et prospective.

9. Par la suite, le président de la deuxième session de la Commission Préparatoire a sollicité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté en version provisoire par le secrétariat de la conférence. Celui-ci fut adopté tel que repris ci-après:

1. Élection du bureau,
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisations,
3. Accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs,
4. Préparatifs de la Conférence,
5. Schéma théorique proposé des projets de recommandations de la Conférence,
6. Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence,
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire,
8. Adoption du Rapport du Comité Préparatoire.

Des documents techniques pour chaque point de l'ordre du jour étaient apprêtés par le secrétariat de la Conférence sur base desquels le Comité était saisi de cet ordre du jour.

2.2 Accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs

10. 237 ONG ont été accréditées à participer activement aux travaux de la Conférence. Cette décision faisait suite au contenu de la Résolution 47/176 de l'Assemblée générale qui a considéré comme important que toutes les organisations non gouvernementales concernées participent à la Conférence et à ses préparatifs. Les procédures d'accréditation suivies ont tenu compte des expériences antécédentes mais surtout de celles suivies dans le cadre de la CNUED.

Parmi les ONG accréditées, une seulement est ressortissante de notre pays à savoir la Société pour le Développement International, B.P. 914 Kigali. Cette association existe depuis 1989 et vise la promotion du dialogue national sur les problèmes en rapport avec le développement, la science et l'éducation en vue d'un progrès endogène de la population. Il est regrettable que contrairement aux autres pays africains surtout anglophones, notre pays n'ait eu que cette seule ONG accréditée aux travaux de la CIPD, car en effet, conformément à la résolution de l'Assemblée générale mentionnée ci-dessus, la participation des secteurs non étatiques à la CIPD et à son suivi est reconnue comme étant assez cruciale pour la réussite de cette importante entreprise.

2.3. Préparatifs de la Conférence

11. Outre les éléments mentionnés au § 2, il y a lieu de citer également, entre autres préparatifs, les aspects suivants:

- la coordination interorganisations et de la participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementale ainsi que les activités d'information y relatives,
- la mobilisation des ressources financières nécessaires ainsi que
- les préparatifs divers au niveau national.

Concernant particulièrement ce dernier aspect, la Secrétaire générale de la CIPD a invité tous les pays à créer des comités nationaux devant servir de centres de coordination des préparatifs au niveau national et de centre de liaison au niveau international durant toute la durée qui nous sépare avec l'échéance du Caire en septembre 1994. Parmi les activités de ces Comités nationaux, il y a notamment:

- la convocation de conférences et de réunions,
- l'organisations des campagnes d'information et
- l'établissement d'un rapport national portant sur la situation et les politiques et programmes dans le domaine de la population mais aussi et surtout sur les mesures pratiques et concrètes à adopter pour atteindre les objectifs adoptés dans ce domaine.

12. Le Rwanda a déjà mis sur pied un Comité National depuis octobre 1992 et un plan d'activités a été projeté. Ce Comité doit être mobilisé pour le respect des échéances. Notons que les rapports nationaux devraient être soumis au secrétariat de la CIPD au plus tard le 30 septembre 1993 afin d'en permettre l'analyse avant d'être incorporés dans les travaux de la troisième session du Comité préparatoire prévu en avril 1994 et pour être présentés à la CIPD en Septembre 1994.

2.4. Schéma théorique et recommandations de la CIPD

13. Le Comité préparatoire a été saisi d'un schéma de base proposé pour servir de point de départ pour les débats sur la façon dont les questions de la population et de développement devraient être abordées dans les deux prochaines décennies. Les interventions importantes des délégués des Etats membres ainsi que des ONG participantes ont concerné ce point particulier de l'ordre du jour et le Secrétariat a assuré de s'en inspirer pour élaborer le document final du Caire. (voir annexe I: intervention de circonstance du délégué rwandais).

14. D'une façon générale, un consensus devait porter d'une part sur le genre et le contenu du document ainsi que ses relations avec le Plan d'Action Mondial sur la population de Bucarest, en 1974 et les recommandations faites en 1984 à Mexico pour sa mise en exécution. Ce document devait être rédigé sans qu'il soit ici nécessaire de s'attarder sur les questions de terminologies mais bien sur les points (titres ou sujets) essentiels et spécifiques devant composer sa structure. D'autre part, au-delà de ces sujets essentiels, le Secrétariat devait bénéficier de tout un ensemble de considérations précises pour qu'elles servent de lignes directrices dans la rédaction du projet de document final. Un consensus important fut que ce document final devra refléter à la fois les réalités des besoins de l'individu, de la communauté et des pays, étant entendu qu'il fallait tenir compte des progrès enregistrés à la suite des conférences de 1974 et de 1984 sur la population.

15. La structure et le contenu provisoires du document final de la CIPD telle qu'acceptés au cours des discussions sont présentées ci-après. Ils s'étendent sur cinq grands titres, en plus du préambule (principes / considérations de fond, choix et responsabilités, moyens d'action, partenariat au service de la population - acteurs et ressources et de l'engagement à l'action) et comportent quinze chapitres distincts. Les pays membres de l'ONU ainsi que les différents groupes non gouvernementaux intéressés ont été priés, éventuellement, de les compléter à l'intention de la troisième session du Comité qui apprêtera le projet du document final de la CIPD.

A. PREAMBULE

16. Ce titre a été considéré comme étant le plus important dans ce sens qu'il situera le document final dans son contexte et présenter de manière compréhensive la philosophie et les objectifs de la CIPD.

Le Comité a accepté que les points suivants devraient être mis en exergue :

- rappeler les politiques et programmes déjà appliqués en matières de population ainsi que les données démographiques à l'horizon de 20 ans,
- indiquer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs démographiques en les conciliant avec une croissance économique soutenue et un développement durable,
- mettre un accent particulier sur les droits de l'homme et sur la situation particulier des pays en développement et des PMA en particulier,
- attirer l'attention sur l'importance des ressources nécessaires pour traduire dans les faits les engagements pris par la CIPD,

- pour rendre le texte plus complet et équilibré, relever tous les instruments internationaux existants (exemples: le plan d'action mondial sur la population et les recommandations pour la poursuite de son exécution, la déclaration d'Amsterdam, la stratégie du développement pour le quatrième décennie des Nations Unies, la déclaration de Rio, etc...) sans oublier les principaux instruments régionaux (exemple: plan d'action de Kilimandjaro, etc...).

B. PRINCIPES / CONSIDERATIONS DE FOND

17. Ce titre devra relever les domaines fondamentaux à mettre au centre des préoccupations dans l'action dans le domaine de la population à savoir:

- les droits et les responsabilités de l'individu et des couples en insistant sur le fait que les droits de l'homme constituent le fondement de tout édifice en la matière,
- les droits et obligations de la société, les questions d'égalité de chances des deux sexes et particulièrement l'autonomisation (empowerment) de la femme,
- le choix et la protection des droits génésiques,
- la question de l'équité et des responsabilités intergénérationnelles,
- l'opposition à toute forme de coercition,
- l'interrelation entre les problèmes de la population et du développement soutenu et durable,
- la protection des groupes vulnérables dont particulièrement les femmes et les enfants, les victimes des désastres naturels et civils ainsi que
- les considérations fondamentales d'ordre moral et éthique diverses.

C. CHOIX ET RESPONSABILITES

15. Ce titre devrait concerner des problèmes particuliers et concrets compris dans le cadre de secteurs spécifiques de la problématique de la population. Le Comité a relevé huit chapitres particuliers à ce titre. L'esprit général en est le souhait de possibilités de choix beaucoup plus larges offertes mais aussi la nécessité d'assumer les responsabilités en rapport avec la maîtrise des problèmes démographiques ceci devant être considéré à différents niveaux: individuel (à titre d'exemple: le mari, également, face au problème de la contraception), communautaire, national et international.

Chapitre 1: Liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable

16. Le Comité préparatoire a tenu à orienter les débats sur ce thème dans le sens de recommandations tournées vers l'avenir et a veillé à ce que ces recommandations aient un caractère pragmatique et opérationnel. En effet les concepts de croissance économique soutenue et de développement durable continuent de connaître une évolution au niveau international. Pour mieux être cernés, la prise en considération des interrelations entre les problèmes démographiques, les activités économiques et les conditions de l'environnement est devenue une impérieuse nécessité.

Le comité a demandé au Secrétariat de la Conférence de s'inspirer des résultats de la CNUCED pour ce qui a été relevé comme impact des diverses activités entreprises par l'homme sur l'environnement naturel, et, tout en évitant une renégociation des accords déjà acquis à ce niveau d'insister sur:

- les styles et schémas intenable de la consommation et de la production,
- l'importance d'une croissance économique soutenue,
- la nécessité de combattre la pauvreté, de créer les emplois, de supprimer les politiques commerciales restrictives, bref
- d'oeuvrer à la création d'un climat économique favorable aussi bien au niveau national, régional et international.

Chapitre 2: Egalité des sexes et autonomisation des femmes

17. Le Comité a été unanime pour affirmer l'importance qu'il y a d'accorder davantage de pouvoirs aux femmes dans la réalisation des objectifs de population, de croissance soutenue et de développement durable. Il faudrait fixer des objectifs pour réaliser l'égalité entre les sexes dans les différents domaines, dont particulièrement: enseignement, emplois rémunérateurs, droits divers, santé, pouvoir dans l'élaboration et la prise de décisions.

On a souligné à plusieurs reprises le rôle et la responsabilité des hommes pour ce qui est d'oeuvrer:

- pour une égalité entre les sexes,
- la "démarginalisation" de la femme,
- les changements dans les politiques et les valeurs socio-culturelles défavorables,
- l'élimination des pratiques discriminatoires (exemples: mutilations génitales, etc..) et des stéréotypes donnant une image négative de la femme dans la société, etc...

Chapitre 3: Croissance démographique et structure de la population

18. En 1975, la population mondiale était de 4 milliards de personnes. En 1995, l'humanité va totaliser un nombre estimé à 5.7 milliards de personnes. Les simulations actuelles évaluent la population mondiale à 6.2 milliards à l'an 2000 et à 8.5 milliards à l'an 2025 suivant des critères optimistes, et, dans le cadre d'un scénario de critères pessimistes, respectivement à 7.9 et 9.1 milliards de personnes. Plus de 80% de ces personnes seront pauvres et sans espoir et l'humanité devra mobiliser des ressources pour les nourrir, les habiller, les loger, les éduquer et leur procurer un emploi. La croissance de la population est très rapide au niveau mondial, et, particulièrement, dans les pays en développement, en raison des taux encore plus élevés de la fertilité, les jeunes et les enfants représentent la majorité dans ces pays et constituent ainsi un grand défi économique et social. Par contre, dans plusieurs pays développés, l'amélioration de la qualité de la vie a donné lieu à une augmentation de l'espérance de la vie avec comme corollaire un nombre de plus en plus important de personnes âgées constituant également un sujet de grandes préoccupations dans les politiques de la population de ces pays.

19. Il a été recommandé de tenir compte de toutes ces diversités régionales et entre les pays quand il s'agira d'envisager des recommandations sur le sujet. La nécessité de stabiliser le niveau de la population mondiale a été soulignée étant entendu qu'il fallait fixer des objectifs précis par région et par pays. Le problème du vieillissement de la population a été cerné comme devant exiger la plus grande attention dans l'examen de ses conséquences. Il a été également demandé de tenir compte de certains groupes de populations comme les autochtones (ba gakondo!) ainsi que des différentes minorités en reconnaissant leurs besoins et leurs droits spécifiques.

Chapitre 4: La famille, son rôle et sa composition

20. Les changements démographiques rapides et accélérés se répercutent sur la structure et la composition de la famille qui est entrain de connaître des profondes mutations. De ce fait, ils nécessitent des politiques et programmes spéciaux et adaptés. De nombreuses délégations, particulièrement des pays africains, ont insisté sur le fait qu'un chapitre soit distinctement consacré à la famille en soulignant son rôle central dans la société. Les pays africains ont demandé que

soit tenu dûment compte du contenu de la déclaration de Dakar/Ngor à ce sujet.

Chapitre 5: Droits génésiques, hygiène sexuelle et planification familiale

21. Ce chapitre a fait l'objet de longues discussions embrassant plusieurs thèmes comme:

- les droits d'accès aux services qui assurent la liberté génésique et sexuelle à toutes les femmes sans distinction d'âge, d'état civil ou d'autres paramètres sociaux
- le droit des individus et des couples de décider librement et de façon responsable du nombre des enfants et de l'espacement de leur naissance,
- la nécessité des programmes de santé sexuelle et génésique protégeant les femmes de tous les âges et sans aucune distinction,
- l'importance des services efficaces de prévention des MST et de la stérilité ainsi que les services d'orientation correspondante,
- la reconnaissance du fait que les services de planification familiale (dont les méthodes doivent être améliorées quantitativement et qualitativement et ouvertes à la fois à l'homme et à la femme) constituent un moyen efficace pour assurer les droits génésiques et promouvoir la santé maternelle et infantile,
- l'importance d'une diffusion plus large des méthodes de planification familiale ainsi que de la suppression de tous les obstacles à cette diffusion,
- l'attention particulière qu'il faut accorder à la sexualité humaine et au comportement sexuel en tant que facteurs influents sur la santé sexuelle et le comportement à la procréation responsable
- l'insistance particulière sur le groupe des adolescents qui doivent bénéficier de toutes les mesures mentionnées ci-dessus sans aucune restriction.

Chapitre 6: Santé et mortalité

22. Plus de 30 % des décès maternels seraient dus aux avortements clandestins et illégaux constituant ainsi un des dangers majeurs à la vie de près de 300 millions de femmes, ce qui représente un problème important de santé publique qu'il faut reconnaître. Plusieurs délégations ont suggéré que la femme devrait avoir accès libre à l'avortement. D'autres ont affirmé qu'il ne faut pas légaliser l'avortement comme méthode de planification et de contraception.

morbidity observés sont inadmissibles et constituent un problème important auquel la CIPD devrait attacher une importance particulière. Le Comité a souligné la préoccupation cée par la réduction des investissements dans le secteur de la santé et résultant des Programmes d'Ajustement Structurels. Il a fait remarquer que depuis la Conférence de la population de 1984 la question de la pandémie du SIDA est devenue d'actualité et que partant le document du Caire offrait une occasion de donner forme à un concensus dans les stratégies de sa prévention. Le Comité a suggéré que des campagnes d'IEC soient entreprises de façon intensive et qu'elles fassent partie des programmes de planification familiale. Une attention particulière doit être accordée à la coopération internationale dans la recherche sur les médicaments préventifs et curatifs du SIDA.

Chapitre 7: Répartition de la population, urbanisation et migrations internes

23. La décentralisation et le renforcement des administrations locales ont été considérés comme étant des moyens efficaces à la bonne répartition de la population et à la maîtrise des flux migratoires internes. Il a été jugé utile que le problème de l'environnement ne devrait pas être perdu de vue dans son rapport avec toute mesure à prendre en matière de répartition de la population et d'urbanisme. La nécessité d'équilibrer le développement urbain et le développement rural a été reconnue. Il a été particulièrement suggéré de créer des emplois ruraux et de diriger les flux des migrants vers les petites et moyennes villes plutôt que vers les métropoles. Une carence de données relatives à ce problème a été généralement reconnue et il a été suggéré que le document du Caire recommande d'améliorer les sources de données sur les migrations internes et d'étudier les causes de ces migrations.

Chapitre 8: Migrations internationales

24. Le sujet a fait l'objet d'une longue discussion. Depuis quelques années, le monde enregistre des mouvements migratoires importants qui représentent des défis aussi bien pour les gouvernements d'accueil que pour ceux d'origine. Il a été souhaité que la CIPD soit une occasion de progresser vers une plus grande coopération internationale aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral dans ce domaine. Il a été bien entendu que les conventions et recommandations pertinentes déjà existantes dans ce domaines ne devraient plus être renégociées. Plusieurs délégations ont en effet souligné que les migrations, lorsqu'agréées par les sociétés d'accueil et celles d'origine

(prévenir le racisme et la xénophobie), contribuent positivement à favoriser la croissance et le développement durable, la prospérité des individus et la paix mondiale. Le lien fondamental entre les migrations et le développement ainsi que le rôle incontournable de la promotion des actions socio-économiques favorisant le développement durable pour assurer que les flux migratoires soient contrôlables a été reconnu. Le droit de l'individu de rester dans son domicile en toute sécurité et dignité et de bénéficier d'une protection nécessaire et suffisante de la part des pouvoirs publics a été souligné par différentes délégations qui ont insisté sur la priorité qu'il faut placer dans la lutte contre les causes des déplacements de personnes: pauvreté, persécution et conflits.

D. MOYENS D'ACTION

Chapitre 9: Promotion des activités d'IEC en matière de population

25. Les personnes individuelles, les familles, le public, les agents d'exécution, les planificateurs et les administrateurs de programmes ainsi que d'ailleurs les gouvernements eux-mêmes doivent, chacun en ce qui le concerne, reconnaître la responsabilité qui leur incombe dans les différents secteurs de la question démographique. Une insistance particulière a été apportée sur l'importance des programmes IEC de sensibilisation aux différents problèmes en rapport avec la population. Ces programmes doivent viser et obtenir les meilleurs résultats possibles et ce sans usage d'aucune mesure coercitive.

En effet, les particuliers, les familles et les communautés devraient être informés sur toute la palette des choix et moyens possibles et disponibles étant entendu que le gouvernement doit jouer efficacement son rôle d'initiateur des choix motivés en en précisant les options et les priorités.

Chapitre 10: Renforcement des capacités

26. Une attention particulière a été accordée au problème de coopération au développement de systèmes nationaux de collecte et de traitement de données par des moyens modernes comme condition essentielle à toute amélioration de la formulation de politiques, stratégies et plans nationaux judicieux, de la mise en oeuvre de programmes rationnels et des échanges fructueux à

divers échelons de la coopération internationale dans le domaine de la population.

Chapitre 11: Technologie, recherche et développement

27. La Conférence du Caire affirmera la confiance en la contribution possible de la recherche et de la technologie à l'amélioration de la vie humaine étant entendu qu'un effort doit être déployé au niveau de la santé reproductive, de la survie et de la protection de l'enfant ainsi que celui de la protection de l'environnement.

E. Partenariat au service de la population - acteurs et ressources

Chapitre 12: Initiatives nationales

28. La deuxième session du Comité préparatoire a souscrit à l'avis de la secrétaire générale de la CIPD qui enjoint aux gouvernements d'allouer aux secteurs sociaux au moins 20 % des dépenses publiques en accordant à la question de la population la plus haute priorité et de mobiliser plus d'efforts au-delà de la planification familiale pour embrasser les services d'éducation sexuelle et de santé génésique, d'amélioration de la condition de la femme, etc..., tous autant importants pour la réalisation du développement socio-économique durable et soutenu.

Chapitre 13: Coopération internationale

29. Il a été souligné qu'il faut également prendre des mesures au niveau international afin que l'interaction Nord-Sud et Sud-Sud dans la perspective d'une croissance de la population à un niveau compatible avec le Développement soutenu et durable soit garantie. Le Nord devrait examiner ses modes de vie et de consommation et le Sud assumer ses responsabilités de bonne gouvernance de la question population-développement. La récente baisse enregistrée dans le cadre de l'assistance bilatérale et multilatérale a été déplorée comme ne permettant pas l'adoption de mesures nationales adéquates à cette question. Le souhait a été exprimé d'accroître substantiellement l'assistance en cette matière de la population parallèlement à l'aide

extérieure au développement qui doit atteindre 0.7 % du Produit National Brut des pays donateurs.

30. Il a été souligné que la fin de la guerre froide offrait normalement la possibilité d'augmenter considérablement les investissements dans les secteurs sociaux prioritaires comme celui de la population en insistant sur l'assistance technique dans ce domaine particulier. Les taux de rendement élevés des investissements réalisés dans les programmes démographiques devraient servir de base au renforcement d'appels à l'accroissement des ressources pour les activités de la population.

31. A l'exemple de la déclaration sanctionnant la Conférence régionale de Dakar/Ngor, le Deuxième Comité Préparatoire a souscrit à l'idée d'inclure dans le Document du Caire des objectifs quantitatifs et qualitatifs tenant compte des réalités et variations régionales et nationales sur un horizon de 20 ans. Ces objectifs ne devraient pas avoir aucun caractère coercitif. Parallèlement le document mettrait à jour les estimations des ressources nécessaires à mobiliser pour la réalisation de ces objectifs comme ce fut le cas pour la "Déclaration d'Amsterdam sur une vie meilleure pour les générations futures".

Chapitre 14: Association avec les secteurs non étatiques

32. Une nette reconnaissance de l'utilité des services fournis par le secteur privé dans la promotion de la rentabilité des investissements dans le domaine de la santé génésique ainsi que dans d'autres secteurs sociaux fut concrétisée par l'accréditation de 237 Organisations non gouvernementales à participer activement aux travaux de la CIPD. Au-delà de ce geste significatif, le Comité préparatoire a plaidé pour un véritable partenariat entre les gouvernements et les ONG en vue d'une action nationale dans le domaine de la Population et a reconnu le rôle catalyseur que ces ONG peuvent jouer dans la mesure où des mécanismes assurant un flux régulier de ressources en leur direction pouvait être assuré. Le Document du Caire pourra énoncer le rôle complémentaire que les ONG devraient jouer dans le secteur de la population étant entendu qu'en même temps la nécessité de l'examen de la question de financement régulier et adéquat de leurs activités pourra être reconnue.

F. De l'engagement à l'action

Chapitre 15: Suivi de la Conférence

33. A l'issue du Caire en 1994, des mesures permettant d'assurer le suivi des engagements pris par les Etats partis à la conférence devraient être prévues et comprendre des mécanismes d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs formulés conformément à ce qui a été dit plus haut (§ 31).

2.5. Examen du projet de Règlement d'ordre intérieur provisoire de la CIPD, adoption du rapport du deuxième Comité préparatoire et clôture.

34. Le Comité Préparatoire a été saisi d'un projet de règlement d'ordre intérieur provisoire de la CIPD établi par le secrétariat. Ce document avait été révisé en tenant compte des observations du premier Comité préparatoire telles que formulées lors de sa session de Mars 1992. Le deuxième Comité préparatoire a recommandé que le texte soit amendé et révisé pour incorporer les tendances actuelles. Mention a été faite particulièrement du règlement d'ordre intérieur de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (disponible au MINETO ?) qui semble avoir rencontré la pleine satisfaction des Etats membres de l'ONU et devrait de ce fait servir de modèle à adopter lors de la troisième Session du Comité préparatoire.

2.6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire et clôture.

35. Peu avant la clôture de la session du Comité préparatoire, le Dr. Sai, président de la Session a fait une synthèse du contenu des travaux et le rapporteur de la session a présenté un rapport succinct qui, moyennant quelques remarques furent unanimement acceptés. En particulier, il a été entendu que le Secrétariat de la Conférence restait ouvert aux injonctions de tous les intéressés en complément des résultats atteints. Enfin, le Dr. Nafis Sadik a présenté l'ordre du jour de la Session du troisième Comité préparatoire qui se tiendra en Avril 1994 au siège des Nations Unies à New York . Le projet de l'ordre du jour fut adopté comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisations,
2. Accréditation des Organisations Non Gouvernementales,
3. Préparatifs de la Conférence ; Etat d'avancement: rapport de la Secrétaire Générale de la Conférence,
4. Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population: rapport de la Secrétaire Générale,
5. Rapports nationaux sur la situation, les politiques et programmes des pays dans le domaine de la population: rapport synthétique des rapports nationaux par la Secrétaire Générale,
6. Projet de document final de la Conférence,
7. Projet d'ordre du jour provisoire annoté et projet de calendrier de la Conférence,
8. Adoption du rapport du troisième Comité préparatoire

2.7. Remarques et divers

36. A la clôture de la session qui a eu lieu Vendredi le 21 Mai 1993, les différents participants ont assuré leur ferme engagement de rendre la CIPD, un succès. Notons que pour ce faire, un soutien unanime a été exprimé au projet de résolution du groupe des 77 soumis à l'examen de la 48^{ème} Assemblée générale des Nations Unies via le Conseil Economique et social et demandant que les Comités préparatoires de la CIPD soient dotés du statut d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale (cfr.annexe II).

Par ailleurs, certains pays développés (USA, JAPON, de la CEE, CANADA, etc...) ont accepté de faire des contributions extrabudgétaires au fonds d'affectation spéciale établi pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à son processus préparatoire.

3. Contacts de la délégation en dehors des travaux

3.1. Audience chez Madame le Ministre de la culture, de la promotion de la femme et de la Jeunesse

37. En compagnie du Directeur du Conseil National de la Population et du développement du Kenya (2^{ème} Vice- Président de la Conférence régionale de Dakar/Ngor), le ministre ugandais a invité notre pays (rapporteur de la Conférence régionale) à participer à la conférence sous-régionale préparant celle de Dakar en décembre 1993 sur le problème de la femme, la paix et le développement, une manifestation organisée dans la cadre de

la Conférence Mondiale sur la Femme prévue à Beijing en 1995. Elle a profité de l'occasion pour exprimer sa compassion envers les déplacés de guerre de notre pays et promis d'agir pour le retour rapide de la paix .

3.2. Audience chez le Chef de la délégation de la Fédération de Russie.

38. J'ai eu des contacts auprès du Chef de la délégation de la Fédération de Russie, Mr. Eugene B. MIHAÏLOV, Vice-Président du Comité d'Etat chargé des Statistiques. Ils m'ont permis de solliciter l'intervention technique et matérielle de ce pays dans le domaine de l'éducation préscolaire au vue des bonnes prestations de la Russie dans ce domaine. Il a été possible d'expliquer au Chef de la délégation les défis éducationnels posés à notre pays par une croissance démographique de 3.5 % l'an ainsi que par une population jeune avec près de 50 % de moins de 16 ans.

Le chef de la délégation a promis son intervention auprès des services russes concernés par le problème de l'éducation préscolaire ainsi que ceux de la coopération pour soutenir une demande formulée par le Rwanda dans ce domaine.

3.3. Audience chez Madame la Chargée de programmes FUNUAP pour le Rwanda

39. Des contacts ont été possibles auprès de Mme Marlène Françoise, chargée de programmes FUNUAP pour le Rwanda. Celle-ci avait participé à la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES), envoyée au Rwanda en avril 1992 dans le cadre de la formulation du troisième programme d'assistance globale du FUNUAP au Rwanda. Nos échanges de vue ont porté sur les projets et programmes proposés pour une durée de cinq ans à partir de 1993 et totalisant US \$ 7.000.000.- dont US \$ 4.500.000.- à prélever sur le budget ordinaire du FUNUAP. Il a été possible de remercier le FUNUAP pour avoir souscrit à la stratégie de renforcer les capacités techniques du MIFAPROFE dans le domaine de la formulation, exécution et évaluation d'un plan d'action sur base de grandes orientations pertinentes pour la réalisation des objectifs ambitieux (à atteindre d'ici l'an 2000) de notre politique démographique, à savoir:

- réduire le taux de croissance démographique jusqu'à 2 %;
- porter à 48.4 % le taux d'emploi de contraceptifs (qui était de 12 % en 1990);

- réduire à 4 l'indice synthétique de fécondité (qui était de 7.9 en 1992);
- faire baisser le taux de mortalité global de sorte que l'espérance de vie à la naissance passe de 49 ans en 1989 à 53.5 ans.

40. Mon interlocuteur a exprimé son souci sur le fait que le gouvernement rwandais n'avait pas encore émis de remarques sur les mécanismes de coordination du programme en matière de population proposés par sa mission, à savoir:

- une Commission Nationale de la Population relevant du Premier Ministre,
- un Comité technique national des questions de population relevant de l'ONAPO et,
- un Comité des bailleurs de fonds dans les questions de population présidé par le FUNUAP.

J'ai porté à la connaissance de la Chargée de programmes que la seule réaction formulée sur le rapport APES concernait le premier point au sujet duquel le gouvernement rwandais estime que le Commission Nationale de la Population devait relever du Ministère de Tutelle de l'ONAPO (actuellement le MINISANTE), ceci ayant été motivé par le souci de décentralisation et responsabilisation des départements ministériels concernés. Dans tous les cas, le FUNUAP insiste sur le fait que l'ONAPO doit garder et pouvoir jouer pleinement son rôle technique en ce qui concerne la question de la population de notre pays afin d'éviter tout nouveau recommencement contraproduit.

3.4. Participation à la réunion du groupe consultatif sur les besoins en gestion logistique de la demande en contraceptifs dans les pays en développement.

41. Lors du week-end du 15 Mai 1993, le FUNUAP avait organisé la consultation ci-dessus dans le cadre d'une initiative dite globale qui doit aboutir en 1994 à certains résultats dont:

- des études de recherche dans le domaine, menées dans 12 pays;
- un guide à l'approvisionnement en contraceptifs;
- le développement de données et des estimations détaillées sur les besoins en contraceptifs.

Des études déjà terminées, il ressort qu'un besoin se pose au niveau du renforcement du management pour assurer un approvisionnement régulier et ininterrompu en contraceptifs.

Dans ce domaine, le groupe a insisté sur les points suivants:

- la nécessité d'une coopération technique entre les pays en développement;
- la mise sur pied d'un fonds de tutelle de ce système;
- la prise en considération des besoins sans cesse croissants en rapport avec la prévention contre le SIDA;
- les économies d'échelle et l'approvisionnement en produits de très bonne qualité réalisables par achats groupés aussi bien du

côté des bailleurs que de celui des bénéficiaires;
 - la nécessité d'un personnel compétent en matière de SMI/PF pour un service efficient et impeccable aux clients.
 - la nécessité d'une implication beaucoup plus importante de la part du FUNUAP dans le domaine de la logistique des contraceptifs.

4. Conclusions et recommandations

42. Les préparatifs menés dans le cadre de la Conférence sur la Population et le développement augurent le succès de l'important événement prévu sur le sol africain au Caire en septembre 1994. Le Secrétariat de la CIPD a fourni des efforts louables, surtout dans le cadre des expertises réalisées ainsi que dans la mobilisation des contributions financières pour permettre une participation effective et efficace de tous les pays dont particulièrement les PMA ainsi que les ONG's accréditées.

La deuxième session du Comité préparatoire a précisé en première version la structure et le contenu du document final devant sanctionner la CIPD. Ce document sera soumis à l'examen définitif par la troisième session du Comité préparatoire qui se tiendra à New York en avril 1994.

La structure de ce document comprendrait six grands titres, à savoir: préambule, principes et considérations de fonds, choix et responsabilités, moyens d'actions, partenariat au service de la population- acteurs et ressources et enfin de l'engagement à l'action.

Quinze chapitres étayant ces grands titres devraient embrasser en détail les différents thèmes tels que présentés dans ce rapport. Une insistance particulière sera apportée sur l'individu, l'amélioration de la qualité de sa vie mais surtout la prise en considération de ses droits et de ses besoins dans une perspective d'un développement durable et soutenu comprise sous l'angle de la dimension globale et mondiale de la question de la population.

Au-delà des engagements, les Etats membres des Nations Unies semblent être disposés à prendre des mesures concrètes dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et recommandations auxquels la CIPD pourra souscrire.

Une autre insistance a concerné la nécessité de mettre sur pied des mécanismes de suivi et d'évaluation des objectifs que le deuxième Comité préparatoire a souhaité qualitatifs, quantitatifs, tenant compte des réalités et variations régionales et nationales, exempts de tout caractère coercitifs et étendus sur les deux prochaines décennies.

43. Notre délégation est intervenue au cours des débats pour insister sur la nécessité de mobiliser tous les efforts possibles en vue de la satisfaction des nombreux besoins ressentis par les enfants et les jeunes qui représentent près ou plus de la moitié de la population des nombreux pays en développement comme le Rwanda.

Des contacts avec la délégation de la Fédération de Russie ont débouché sur une possibilité d'intervention de ce pays dans le domaine de l'éducation préscolaire. Le chef de la délégation, Mr. Eugene B. Mihailov, Vice-président du Comité d'Etat chargé des Statistiques a promis de soutenir la demande qui pourrait être formulée dans ce cadre et être adressée en bonne et due voie diplomatique au gouvernement de ce pays.

Les contacts auprès du FUNUAP ont permis de porter à la connaissance des services intéressés par le programme de notre pays quelle est la position de notre gouvernement en ce qui concerne les mécanismes de coordination du programme quinquennal 1993-1997 ainsi que le rôle crucial du MIFAPROFE dans ce programme. Le FUNUAP insiste sur le fait que l'ONAPO doit être l'organe technique à s'occuper de la question de la population de notre pays.

44. Il est important que notre pays redynamise le Comité National de préparation de l'important événement afin que les échéances fixées dans le cadre de sa préparation soient respectées. Une urgence particulière concerne la rédaction du rapport national sur la population et le développement durable de notre pays. Ce rapport devrait être un intrant de travail important pour notre pays et doit être disponibilisé en septembre 1993.

Concernant particulièrement la participation du secteur non-étatique aux préparatifs, déroulement ainsi qu'aux mécanismes de suivi et d'exécution des recommandations et objectifs de la CIPD, les ONG nationales et internationales jouent et continueront d'assumer un rôle important. Il est donc important que les ONG nationales intéressées par la question soient associées à tous les préparatifs, et pour celles qui le pourraient, demandent les accréditations nécessaires à la participation aux travaux préparatoires et au déroulement de la Conférence.

Kigali, le 28 juin 1993

Jean N. GAHURURU

Directeur Général au
Ministère de la Famille et
de la Promotion Féminine

Annexe I. : Déclaration de M. Jean N. Gahururu
de la délégation Rwandaise
à la deuxième session du comité préparatoire de la
Conférence Internationale sur la Population et le Développement

Point 4: Débat général

Je voudrais associer ma voix à celle de ceux qui vous ont félicité suite à votre élection en qualité de président de cette importante session. Elle honore les pays en développement en général et l'Afrique en particulier.

De même que le choix du Caire pour la CIPD en 1994, votre élection marque également une confiance aimable de la part de nos partenaires du Nord qu'il faut saluer avec profonde gratitude.

Cependant, tous ces signes de marque de confiance constituent également des défis posés à l'Afrique en particulier, si nous tenons compte de l'enjeu crucial que constituent les domaines particuliers en rapport avec le thème de la Conférence du Caire en 1994.

Ma délégation ne voudrait pas porter atteinte à la note de satisfaction que vous avez vous-même relevée, Mr. le président, en constatant le consensus au niveau de toutes les délégations sur les principes et les objectifs à assigner à la CIPD. Ce consensus est en effet sensible à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne:

- la nécessité de tenir compte du rôle déterminant et crucial de la femme dans tous les programmes de développement mais aussi d'exécution des politiques démographiques;
- la nécessité d'une instauration d'un environnement politique, social, juridique, culturel mais aussi physique serein et favorable;
- l'importance de l'approche "choix et responsabilités" tant au niveau des individus et des couples, de nos pays respectifs, sur le plan régional et international, bilatéral et multilatéral et incluant les ONG's.

Ma délégation voudrait seulement relever un problème spécifique qui concerne une partie importante de la population des pays en développement, je signifie ici, les enfants.

Le distingué représentant de la Nouvelle Zélande a relevé avec pertinence que les enfants et les jeunes représentent, pour la majorité de nos pays en développement, près ou plus de la moitié de nos populations respectives.

Ceci constitue le cas pour mon pays, le Rwanda qui a près de 7.2 millions d'habitants, c-à-d aussi, plus de 3,5 millions d'enfants et de jeunes de moins de 16 ans, sur un territoire grand de seulement 26.338 km², avec une densité brute de 270 habitants et biologique de 390 habitants par km² de terre cultivable. Il faut noter que cette terre est également en constante dégradation suite aux effets non maîtrisés d'un environnement difficile en raison aussi des ressources insuffisantes.

La croissance de la population de mon pays qui est de 3,5% par an est telle que la capacité de charge démographique compromet la capacité de subvenir aux besoins des générations futures, donc compromet également le développement soutenable, le terme étant compris dans le même sens qu'il a été défini par le groupe des experts, c-à-d, un développement qui permet de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs".

Je voudrais signaler, Monsieur le Président, qu'à partir des différents plans d'actions en faveur de l'enfant réalisés par nos pays africains, le Directeur Général de l'UNICEF a estimé, au sommet de l'enfant africain de Dakar, que notre continent a besoin de 8.8 milliards de \$ pour les années 90 en vue de financer les programmes de santé infantile, d'éducation, de nutrition et d'approvisionnement en eau potable.

A ce montant, il faut ajouter 3.8 milliards de \$ par an pour soutenir le redressement des pays dévastés par la guerre dont également mon pays qui compte 1 million de déplacés suite au conflit dramatique et inutile que connaît actuellement mon pays. Mais il faut aussi signaler les besoins pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles ainsi que pour appuyer les activités de lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Ma délégation voudrait saluer et remercier profondément les distingués représentants des pays qui ont promis un accroissement conséquent de leurs appuis techniques et financiers en complément des efforts de nos pays en développement, dont le Rwanda, qui ne peuvent pas mobiliser des ressources internes totalisant la moitié des ressources financières nécessaires.

L'Afrique a déclaré à Dakar, la conviction que son développement passe d'abord par le sort réservé à ses enfants. Il faut également, dans la perspective du Caire 1994, se pencher sur le problème de la satisfaction des besoins éducatifs de l'enfant en général et en conditions difficiles comme celui de l'Afrique en particulier.

Ma délégation pense en effet que dans le cadre de ce qui a été relevé au niveau des mesures à prendre dans le cadre de l'I.E.C. par le groupe des experts, l'importance de l'éducation, surtout de base, doit être rehaussée étant entendu que le groupe cible comprend aussi bien le garçon que la petite fille en termes d'égalité de chances et sans discrimination aucune.

Nous croyons que dans ce cadre, la convention relative aux droits de l'enfant, la déclaration adoptée par le sommet mondial pour les enfants, la déclaration de Jomtien, etc... sont des instruments dont il faut également tenir compte comme il en est le cas d'un certain nombre d'autres instruments juridiques internationaux à différents niveaux des thèmes développés ici.

Nous voudrions insister sur ce problème de l'éducation parce qu'en effet, l'un des grands problèmes auxquels sont confrontés nos pays, celui de cadres et spécialistes capables d'interpréter et de diffuser l'information en différentes matières, dont celle de la population, est crucial. Il faut aussi penser aux effets conjugués de l'analphabétisme qui empêchent toute communication optimale.

Dans le cadre de la nécessité de mobilisation des ressources nécessaires pour financer des plans d'actions concrètes du même genre que celle dont je viens de relever spécifiquement, ma délégation pense que, dans le processus de la CIPD il faut également tenir compte du problème de l'endettement qui handicape nos capacités d'actions ainsi que de celui des effets négatifs occasionnés par les contraintes strictes des programmes d'ajustement structurels, pour ne citer que ces quelques cas de l'environnement mondial économique qui affectent profondément nos tissus sociaux.

Nous pensons, en effet, que l'amélioration de la qualité de la vie incluant le relèvement du niveau de formation en général et de la femme en particulier peut générer des effets positifs sur le plan démographique et concrétiser la réalisation des objectifs ambitieux en matière de population dont celui adopté en 1990 par mon gouvernement et qui sert de cadre de référence dans le processus de préparation de la CIPD engagé également au Rwanda.

Mais comme nos gouvernements africains l'ont reconnu à Dakar, au-delà d'un consensus sur les principes et les objectifs, des ressources techniques et financières doivent être mobilisées et des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action à adopter au Caire, déjà projetés.

Ma délégation voudrait, avant de terminer, remercier Madame Dr. Nafis Sadik Secrétaire Générale de la CIPD et toute son équipe pour sa compétence dans le processus de préparation et pour avoir veillé à ce que les pays à faibles revenus puissent participer à ces assises. Nous souhaitons que cette possibilité s'étende sur toute la durée de tout le processus de préparation et de déroulement de la CIPD au Caire en 1994.

Je vous remercie , Mr. le Président.



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/CONF.84/PC/L.7/Rev.1

21 mai 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT

Deuxième session

10-21 mai 1993

Point 4 de l'ordre du jour

PREPARATIFS DE LA CONFERENCE

Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont
membres du Groupe des 77 : projet de résolution révisé

Préparatifs de la Conférence internationale sur la population
et le développement

Le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant les résolutions 45/216 et 47/176 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990 et du 22 décembre 1992, respectivement, ainsi que ses propres résolutions 1989/91 du 26 juillet 1989, 1991/93 du 26 juillet 1991, 1992/37 du 30 juillet 1992 et 1993/4 du 12 février 1993,

Réaffirmant également sa résolution 1992/37 du 30 juillet 1992, par laquelle il a accepté avec gratitude l'offre faite par le Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence internationale sur la population et le développement, et a décidé de convoquer la Conférence au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

Réaffirmant en outre les résolutions S-18/3 de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990, contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et 46/151 du 18 décembre 1992, contenant notamment le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi

que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992²,

Reconnaissant l'importance particulière des questions de population dans le contexte de la croissance économique et du développement durable et conscient de la nécessité d'inscrire en priorité les questions relatives à la population et au développement à l'ordre du jour multilatéral,

Conscient de l'impulsion politique donnée à l'examen international de la question de la population par la décision de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une conférence sur la population,

Notant la nomination de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population comme Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement et celle du Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques comme Secrétaire général adjoint de la Conférence,

Considérant que l'Assemblée générale est le mécanisme intergouvernemental le mieux habilité à élaborer et évaluer la politique générale relative aux questions économiques et sociales et aux questions connexes,

1. Recommande que le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement devienne un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et, dans ce contexte, que le rapport de la deuxième session du Comité préparatoire soit soumis, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée lors de sa quarante-huitième session, et examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement", conformément à la résolution 47/176 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992;

2. Prie la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement d'annexer, pour l'information des délégations, un avant-projet du document final de la Conférence au rapport intérimaire qui doit être présenté, conformément à la résolution 47/176 de l'Assemblée générale, à l'Assemblée, lors de sa quarante-huitième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement";

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

3. Prie également la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement de mettre à la disposition des délégations, dans toutes les langues officielles, six semaines au moins avant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence, un document contenant le résumé des observations relatives à l'avant-projet du document final de la Conférence qui auront été reçus des Etats Membres et des observateurs;

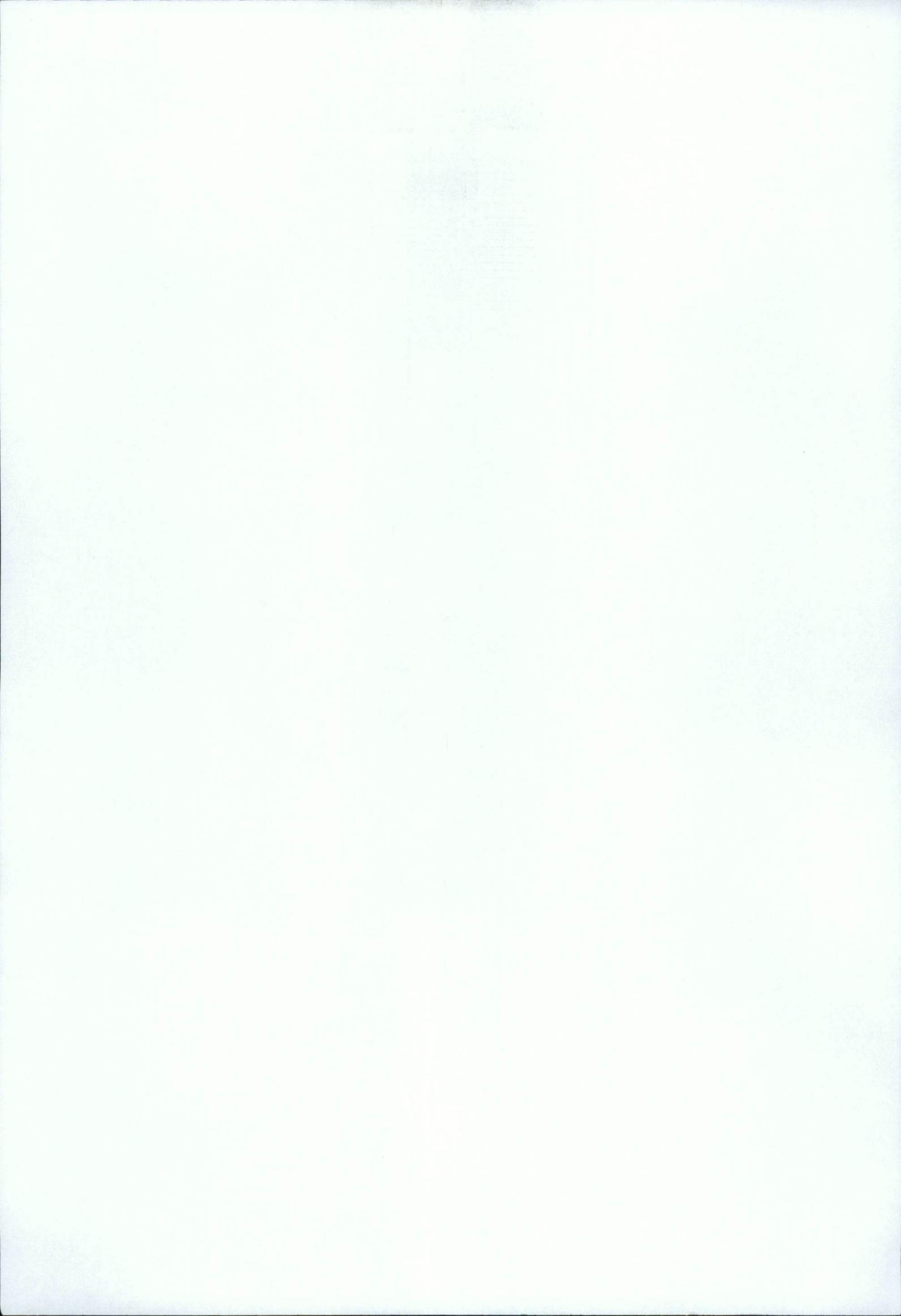
4. Décide d'examiner à sa session de fond de 1993, en même temps que le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1994 et 1995 dans les domaines économique et social et les domaines connexes³, les dispositions à prendre pour assurer comme il convient la préparation des travaux du Comité préparatoire et de la Conférence;

5. Exprime sa gratitude pour les contributions extrabudgétaires qui ont été faites au Fonds d'affectation spéciale établi pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à son processus préparatoire, et invite tous les Etats Membres, et les organisations en mesure de le faire à verser des contributions supplémentaires à ce fonds;

6. Réaffirme le rôle important que peuvent jouer les médias et demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir les objectifs et les activités de la Conférence;

7. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Secrétaire générale de la Conférence, de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-huitième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement".

³ E/1993/L.20.



Republique Rwandaise,
Ministère de la Famille et
de la Promotion Feminine.

- Correspondance.

Doc: 1

P: 2

8/4/1998.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA FAMILLE ET
DE LA PROMOTION FEMININE
B.P. 969
KIGALI

Kigali, le 8.4.1993
N° 96/20.04/93

Munigapfuzi

A traiter par

Aff. Ext

Date entrée :

9-4-93

Sc 12/4

N° Classement

3763/20.01

Monsieur le Représentant-Résident

du PNUD

KIGALI

S/Couvert de Monsieur le Ministre

des Affaires Etrangères et de la

Coopération

KIGALI

Objet: 14ème réunion du Comité

Régional Africain de

Coordination pour

Cette pour l'Intégration de la

Femme au Développement.

Son Excellence Monsieur le Président

de la République Rwandaise

KIGALI

Le Ministre de la Famille et

de la Promotion Féminine

Féline NURAMASHUKU.



Monsieur le Représentant-Résident,

Son Excellence Monsieur le Premier

Ministre

KIGALI

Monsieur

Plan

KIGALI

Suite aux entretiens entre nos services

techniques respectifs, j'ai l'honneur de solliciter votre aimable intervention

auprès des différents organes du système des Nations Unies dont vous assurez

la Coordination au Rwanda pour le financement des frais de voyage et de

séjour pour 2 personnes en mission à Addis-Abeba en rapport avec l'objet

repris en marge.

Cette importante rencontre comporte la réunion pour le Comité Régional Africain de Coordination (CRAC) prévue du 19 au 21 Avril 1993 à Addis-Abeba ainsi que le Comité technique préparatoire à la Conférence des Ministres sur l'Intégration de la Femme au Développement, tous préparant la 4ème Conférence Mondiale pour la femme à BEIJING en 1995.

.../...

Au cas où ma demande rencontrerait un avis favorable de la part de vos services, j'aimerais préciser que la délégation de mon Pays serait composée d'un haut cadre technique pour les deux premières réunions préparatoires à la Conférence des Ministres à laquelle le Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine devrait aussi participer compte tenu de l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour dont copie en annexe.

Je vous serai obligée de bien vouloir me communiquer, dès que possible, votre position suite à cette demande motivée par le problème de trésorerie que connaît actuellement mon Pays, et d'agréer Monsieur le Représentant-Résident, l'Assurance de ma haute considération.

KIGALI

Le Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine
Pauline NYIRAMASUHUKO.-



Copie pour information à:

✓ -Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI

-Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République Rwandaise
KIGALI

-Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI

Cette importante rencontre comporte la réunion pour le Comité Régional Africain de Coordination (CRAC) prévue du 19 au 21 Avril 1993 à Addis-Abeba ainsi que le Comité technique préparatoire à la Conférence des Ministres sur l'Intégration de la Femme au Développement, tous préparant la 4ème Conférence Mondiale pour la Femme à BEIJING en 1995.